



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse
28 juillet 2021



INVESTISSEMENTS D'AVENIR : UN NOUVEL APPEL À PROJETS POUR ENCOURAGER L'INNOVATION DANS LES PME ET START-UP (8^{ÈME} VAGUE)

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement (SGPI), l'ADEME et Bpifrance annoncent le lancement de la 8^{ème} vague du volet i-Nov du Concours d'innovation. Les candidatures sont ouvertes aux startup et PME jusqu'au 5 octobre 2021.

CONCOURS I-NOV : JUSQU'A 45% DU COUT DU PROJET FINANCÉ

Le Concours d'innovation i-Nov est financé par l'Etat via le Programme d'investissements d'avenir (PIA) et opéré par Bpifrance et l'ADEME. Il permet de soutenir l'émergence accélérée d'entreprises ayant le potentiel pour devenir des leaders d'envergure mondiale dans leur domaine. Pour les lauréats, c'est une opportunité d'obtenir un cofinancement de leur projet de recherche, de développement et d'innovation, dont les coûts totaux se situent entre 600 000 euros et 5 millions d'euros.

Lancé en 2017, le Concours i-Nov compte déjà plus de 400 lauréats. Il s'inscrit dans le continuum du « Concours d'innovation » se déclinant autour de 3 volets complémentaires : i-PhD, i-Lab et i-Nov. Le concours d'innovation marque un engagement de l'Etat via des financements, une labellisation et une communication renforcée permettant de soutenir le développement d'entreprises fortement innovantes et technologiques. En amont, les concours i-PhD et i-Lab visent à encourager l'émergence et la création de start-up deeptech nées des avancées de la recherche de pointe française. En aval, le concours i-Nov soutient les projets de développement innovants portés par des start-up et des PME.

OUVERTURE DE LA 8^{ÈME} ÉDITION DU CONCOURS I-NOV : 10 THÉMATIQUES

La vague 8 du concours vise à soutenir des projets innovants portés par des start-up et des PME. Pour la 8^{ème} édition, 10 thématiques sont définies :

- 1 Santé - Outils de modélisation et de simulation numérique pour le développement de biomédicaments
- 2 Santé - Dispositifs médicaux innovants avec une composante hardware
- 3 Adaptation de l'agriculture au changement climatique et gestion des aléas
- 4 Numérique Deep tech
- 5 French Fab – industrie du futur ;
- 6 Economie circulaire y compris recyclage des métaux critiques
- 7 Performance environnementale des bâtiments
- 8 Adaptation des territoires au changement climatique
- 9 Réduction de l’empreinte environnementale du numérique
- 10 Transformer les industries culturelles et créatives et l'évènementiel par le numérique

**Le dépôt des candidatures est ouvert
jusqu'au 05 octobre 2021 à 12h00 (midi heure de Paris)**

sur le site de Bpifrance :

<https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

LES LAURÉATS DES 5^{ÈME} ET 6^{ÈME} ÉDITIONS DU CONCOURS I-NOV RÉCOMPENSÉS AUX CÔTÉS DES LAURÉATS DES AUTRES VOILETS DU CONCOURS EN 2021

Pour la 4^{ème} année consécutive et dans un souci de complémentarité entre les différents volets du Concours d'innovation, les entreprises lauréates des derniers appels à projets du volet « i-Nov » du Concours ainsi que les lauréats des volets i-Lab et i-PhD du concours se sont retrouvés autour d'une **cérémonie de remise de prix commune. L'édition 2021 a été organisée le 8 juillet 2021. Retrouvez le replay de la cérémonie ici :**

<https://www.youtube.com/watch?v=DCVhLNWdo6s>

- **La 5^{ème} vague du concours i-Nov a récompensé 80 projets lauréats** pour un montant total de 50 millions d'euros. Découvrez les fiches descriptives des 34 lauréats ADEME et des 46 lauréats Bpifrance sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/07/recueil-laureats-inov_vague5-2020.pdf
- **La 6^{ème} vague du concours i-Nov a récompensé 51 projets lauréats** pour un montant total de 26 millions d'euros. Découvrez les fiches descriptives des 25 lauréats ADEME et des 26 lauréats Bpifrance sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/07/recueil-laureats-inov_vague6-2020.pdf
- En mars 2021, **le Gouvernement a lancé la 7^{ème} vague du volet i-Nov** du Concours d'innovation qui s'est clôturée le 11 mai 2021. Les dossiers candidats sont en cours d'instruction et seront dévoilés courant 2022.

Contacts Presse

**Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**
01 55 55 82 00
presse-mesri@recherche.gouv.fr

Ministère de la Transition Ecologique
01 40 81 78 31
secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

**Ministère de l'Economie, des Finances et de la
Relance**
Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
01 53 18 44 38 – presse@industrie.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance
01 41 79 85 38
laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

ADEME
01 58 47 81 28
ademepresse@havas.com

A propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations. »

Plus d'informations sur : <http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>
[@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : <http://www.bpifrance.fr> @Bpifrancepresse

A propos de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en

ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Plus d'informations sur : <http://www.ademe.fr> @ademe